Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 10

Artikel: L'économie forestière française
Autor: Proust, S.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888159

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'économie forestière française

PAR S. PROUST,
INSPECTEUR PRINCIPAL DES EAUX ET FORÊTS

Grâce à la diversité de ses climats, de ses sols, de son relief, la France dispose d'une forêt qui lui fournit l'une des gammes de produits forestiers, les plus étendues qui soient au monde.

Forêt de chêne-liège en Corse

La forêt couvre 11.400.000 hectares, soit un peu plus de 20 % du territoire métropolitain français. Les surfaces occupées par les principales essences sont approximativement les suivantes :

Chêne	35 %	Pin maritime	11,5 %
Hêtre	15 %	Pin sylvestre	7 %
Charme	8 %	Sapin	6 %
Peuplier	1 %	Épicéa	3 %
Divers feuillus	10,5 %	Mélèze	1 %
		Divers résineux	2 %
	69,5 %		30,5 %

soit 7.900.000 hectares pour les feuillus, et 3.500.000 hectares pour les résineux.

Dans une mesure non négligeable, ce partage entre les deux groupes d'essences a été voulu par une longue suite de générations qui en obtenait la satisfaction des besoins propres à des groupements économiques concentrés sur un plan local, et d'ailleurs très peu industrialisés. Ce caractère apparaît davantage encore à l'examen des traitements de la forêt d'essences feuillues : seulement 1.360.000 hectares de futaies, contre 3.400.000 hectares de taillis-sous-futaie, et 3.040.000 hectares de taillis. C'est qu'il y a peu d'années encore la production des bois de feu était primordiale, pour le chauffage des populations, et pour l'activité de l'industrie.

Forêt de Réno-Valdieu (Orne)

L'économie moderne a d'autres exigences, et la sylviculture s'attache à les satisfaire : on l'indiquera plus loin.

Forêt dans les Landes

Production

Rapportée à l'importance du territoire occupé par la forêt, la production française de bois paraît assez faible. A cela il est opportun d'indiquer trois raisons principales.

D'abord, nous venons de le voir, 56 % de la surface totale de la forêt sont encore traités en taillis ou en taillis sous-futaie, dont le rendement est médiocre. Ensuite, de nombreuses forêts du Midi de la France, sur des sols arides, ont une production réduite. Enfin, si l'État gère les forêts qui lui sont soumises suivant les meilleures règles de la sylviculture, les particuliers qui ne disposent pas des mêmes moyens, et qui ont des préoccupations plus immédiates, n'obtiennent généralement pas d'aussi bons résultats. Or, la propriété des forêts est partagée entre :

État	1.644.000 h.
Collectivités publiques	2.473.000 h.
Particuliers	7.290.000 h.
	11.407.000 h.

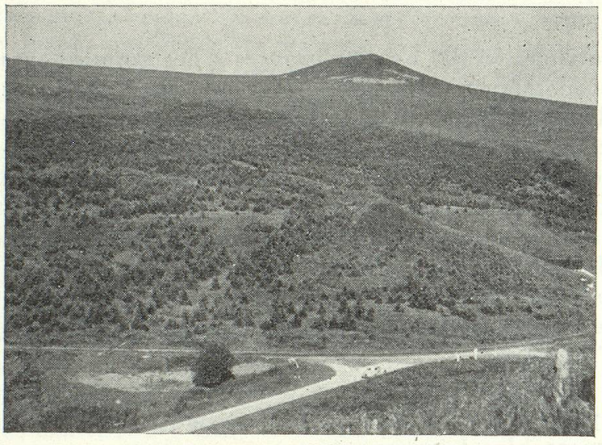

Reboisement dans le Massif Central

Seuls les 4.100.000 hectares appartenant à l'État et aux Collectivités, sont gérés par l'Administration des Eaux et Forêts. Les particuliers, sauf dans certains cas très limités, sont entièrement libres de déterminer le mode d'exploitation de leurs forêts.

Ces divers modes de gestion donnent actuellement, pour l'ensemble de la forêt métropolitaine, y compris les bois hors forêts, la production annuelle suivante, évaluée en mètres cubes de bois ronds abattus, et extraits de la forêt :

	Bois d'œuvre	Bois d'industrie (mine, papier, etc.)	Chauffage	Total général
Feuillus . .	3.860.000	1.150.000	17.960.000	22.970.000
Résineux. .	4.950.000	2.765.000	2.040.000	9.755.000

Il semble que la coupe annuelle ainsi définie, soit très voisine de l'accroissement annuel de la forêt. Mais le quart environ de la production de chauffage est abandonné sur la coupe, faute de débouchés : le chiffre de 20 millions de mètres cubes doit correspondre à la consommation effective, qui ne cesse de décroître.

Équilibre du marché

Les besoins en bois sont si divers et si fractionnés, qu'il est difficile de les recenser. Pour étudier l'équilibre du marché français, il faut admettre que celui-ci absorbe la production nationale, augmentée des importations mais allégée par les exportations.

Importations et exportations doivent donc être attentivement étudiées; cette étude d'ailleurs intéressera particulièrement les lecteurs de la Revue économique franco-suisse.

Voici les chiffres relevés par la Douane française, en tonnes, pour l'année 1954. Il s'agit du commerce extérieur de la métropole avec les pays étrangers, à l'exclusion des opérations traitées avec les territoires français d'outre-mer.

En tonnes		Exportations	Importations
Bois de feu.		413.236	31
Charbon de bois.		8.406	137
Bois ronds résineux	papeterie	1.460	216.906
	mines.	122.985	32.340
	poteaux de lignes.	2.603	2.672
	grumes d'œuvre. .	123.253	3.926
Bois ronds feuillus (y compris bois de mine)		353.852	9.075
Sciages résineux.		122.461	216.939
Sciages feuillus		157.033	3.683
Traverses de chemins de fer		135.269	250
Pâtes.		10.533	724.786

Si l'on tient compte de ce que les exportations françaises de sciages résineux ne concernent presque exclusivement que le pin maritime des Landes de Gascogne, on constate que le marché français présente un excédent de bois feuillus, mais un gros déficit en bois d'œuvre et en bois de papeterie résineux.

En convertissant en mètres cubes de bois ronds les sciages résineux et les pâtes à papier importés, on constate au total une insuffisance de la forêt française en bois résineux qui excède 4 millions de mètres cubes, et le développement de la consommation du papier paraît devoir continuer. On ne sera donc pas surpris de voir la politique forestière française orientée par la nécessité d'atténuer, sinon de combler ce déficit. Pour une part, d'ailleurs, l'industrie papetière française va bientôt contribuer à cet effort d'équilibre, en incorporant dans ses pâtes, des quantités croissantes des essences feuillues, actuellement surabondantes.

Évolution de la sylviculture

Il s'agit de concilier l'évolution soudaine et accélérée des besoins, déclenchée par l'essor industriel, avec les cadences lentes et progressives que la nature impose à la forêt. Les sylviculteurs français ont adopté les solutions suivantes.

En premier lieu, les progrès techniques des industries ont permis de réduire le diamètre idéal des grumes d'œuvre et de rajeunir la forêt. Entre 1876 et 1952, la production de bois d'œuvre et d'industrie des forêts gérées par l'État, a augmenté de 112 %, alors que pendant le même temps la surface de ces forêts ne s'est accrue que de 26 %. Cette évolution se poursuit, sauf dans le cas particulier de certains bois de haute qualité. C'est ainsi que les chênes français propres à l'industrie du tranchage, et qui font prime sur le marché européen, ont souvent un âge qui dépasse deux siècles. Les plus connus d'entre eux tirent leur origine des mesures prises, au XVIIIe siècle, pour obtenir les bois propres à la construction des grands navires à voiles.

En second lieu, le sylviculteur français a obtenu, en septembre 1946, l'institution d'un Fonds forestier national qui, par le moyen d'une taxe perçue sur le montant des ventes de bois abattus ou sciés, permet de couvrir les frais de grands travaux forestiers. Le Fonds forestier finance d'abord l'amélioration de la productivité des forêts existantes, par exemple en créant des routes ou en organisant la défense contre le feu. Ensuite, par les moyens les plus souples, il permet la transformation progressive des taillis feuillus en futaies résineuses, et le boisement des terres incultes. Depuis sa fondation, le Fonds forestier a déjà permis d'exécuter des plantations sur près de 500.000 hectares, et il espère, dans trente ans, avoir ainsi créé 2 millions d'hectares de forêts résineuses nouvelles.

Échanges franco-suisses

Les échanges franco-suisses font l'objet d'un autre article dans la présente revue. Mais il semble pourtant opportun ici de les situer par rapport à l'ensemble du commerce extérieur français. Le bois dont les quantités disponibles sur le marché mondial sont limitées, est un produit recherché par de nombreux pays : les chiffres suivants montreront à nos amis suisses que la part qui leur est réservée dans les exportations françaises est très importante.

Par rapport au commerce total de la France avec les pays étrangers en 1954

	exportations françaises	exportations suisses
Bois de feu	14 %	0 %
Charbon de bois	29 %	0 %
Résineux — papeterie	60 %	0 %
Résineux — mines	0,3 %	0,01 %
Résineux — poteaux de ligne	1 %	0 %
Résineux — grumes d'œuvre	27 %	2 %
Grumes feuillues	23 %	0,09 %
Sciages résineux	0,9 %	0,4 %
Sciages feuillus	10 %	1,4 %
Traverses feuillues et résineuses	4 %	0 %

Le chêne Chevalier ; le personnage donne l'échelle

Il faut préciser que les exportations françaises de grumes d'œuvre résineuses comportent, sur un total de 123.000 tonnes, plus de 75.000 tonnes de gros bois de mine en pins, que la douane classe avec les grumes. Le pourcentage des ventes françaises à la Suisse, en véritables grumes résineuses, est donc au moins égal à 68 %.

Tous ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Il est évidemment souhaitable que l'évolution des contingences économiques conduise la balance franco-suisse des bois à un meilleur équilibre d'ensemble. Les sylviculteurs et les forestiers français savent bien que leurs amis suisses n'y mettront pas d'obstacle.

Cependant, un point mérite d'être particulièrement signalé, parce que l'économie forestière française y est très sensible. C'est la disproportion des achats suisses en grumes feuillues et en sciages feuillus. Pour les premières, la Suisse absorbe 23 % des exportations françaises, et seulement 10 % pour les seconds. Un pays bien équipé industriellement ne peut longtemps se déposséder de ses matières premières, au détriment de sa propre production. Il serait vraiment souhaitable que les négociants suisses s'intéressent davantage aux sciages français.

S. PROUST